



INFORMATIONS FINANCIERES
LIGUE RÉGIONALE D'ESCRIME CENTRE VAL DE LOIRE 2025-2026

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

A. A- AFFILIATION ET LICENCES.....	2
1) Affiliations à la FFE 2025-2026	2
2) Part régionale et fédérale des licences	2
B. B- AIDES AUX ORGANISATIONS.....	3
C. C- COTISATION LICENCE, DROITS D'ENGAGEMENTS AUX ÉPREUVES ET ARBITRAGE	4
1) Cotisation licence CEE et FIE.....	4
2) Tarifs des engagements 2025-2026.....	5
3) Indemnités forfaitaires journalières d'arbitrage.....	5
4) Prise en charge de la Ligue pour les championnats de France :.....	6
5) Regroupements sportifs.....	6
D. D- FRAIS DE DÉPLACEMENTS des bénévoles et salariés mandatés par la Ligue	6
E. E- TARIFS SUR LES FORMATIONS.....	6
1) Formation animateurs-éducateurs	6
2) Aide au diplôme BPJEPS et DEJEPS	7
F. F- Aide d'ouverture de club	7

A- AFFILIATION ET LICENCES

1) Affiliations à la FFE 2025-2026

Effectif saison N-1	Tarifs affiliation pour le club
0-20	60 €
21-50	60 €
51-100	90 €
101-150	90 €
151 et +	120 €

La Ligue Régionale d'Escrime Centre-Val de Loire ne prend aucune cotisation régionale sur les affiliations de clubs et de comités départementaux, il faut donc se référer aux tarifs de la Fédération Française d'Escrime.

2) Part régionale et fédérale des licences

TYPE DE LICENCE	PART FÉDÉRALE (+ ASSURANCE OPTION 0)	PART RÉGIONALE	TOTAL
Tireur M5 M7	19 €	17 €	36 €
Tireur M9	31 €	29 €	60 €
Tireur M11 à V4	37 €	36 €	73 €
Enseignant M17 à V4	37 €	36 €	73 €
Dirigeant M20 à V4	24 €	23 €	47 €
Santé	13,5 €	3 €	16,5 €
FFE handisport	13,5 €	5 €	18,5 €
Sabre laser	18,5 €	16,5 €	35 €
Artistique	18,5 €	16,5 €	35 €
Bénévole M20 à V4	6 €	NA*	6 €*
Pass Découverte M5 à M17	8 €	NA*	8 €*
Arbitre	37 €	36 €	73 €

*NA = Non applicable car l'extranet ne permettait pas en 2024-2025 pas de saisir de part régionale pour la licence "Bénévole" et pour la licence "Pass Découverte".

B- AIDES AUX ORGANISATIONS

Forfait Organisation à la journée

Épreuves régionales (dont circuits régionaux)

Montant forfait

150 €

Le forfait d'organisation est versé au club organisateur **après la réception du compte rendu d'organisation de l'épreuve et d'une facture du club.**

La Ligue Régionale prête du matériel de compétition d'escrime pour une durée limitée contre un **chèque de 50 € pour la location**, ainsi qu'un **chèque de caution de 500€**. Cela nous permet de contribuer à la réparation du matériel de piste de la Ligue.

C- COTISATION LICENCE, DROITS D'ENGAGEMENTS AUX ÉPREUVES ET ARBITRAGE

1) Cotisation licence CEE et FIE

La cotisation pour une licence européenne et/ou internationale de la saison sportive est due à la fédération nationale à l'exception des sélectionnés seniors des Jeux Olympiques, des championnats d'Europe et du Monde. Nul ne peut obtenir une licence de la FIE, lui permettant de s'inscrire à une épreuve officielle de la FIE, avant d'avoir fêté son 13e anniversaire.

- CEE : tarif = 25 €
- FIE : tarif = 25 €

2) Tarifs des engagements 2025-2026

Tarif des engagements pour les catégories d'épreuves régionales :

TYPE D'ÉPREUVE	TARIF ENGAGEMENT INDIVIDUEL	TARIF ENGAGEMENT ÉQUIPE
Regroupements loisirs (dont regroupement fleuret) et plateaux sportifs/animations régionales	8 €	-
Épreuves régionales (hors catégories vétérans)	16 €	18 €
Championnats régionaux (hors catégories vétérans)	16 €	30 €
Épreuves régionales et championnats régionaux (VÉTÉRANS uniquement)	18 €	30 €

Tarif des engagements **en auto-arbitrage** pour les épreuves ci-dessous (les épreuves régionales sont à partir de la catégorie M17) :

TYPE D'ÉPREUVE	TARIF ENGAGEMENT INDIVIDUEL
Regroupements Loisirs et plateaux sportifs	6 € (+1)
Épreuves régionales	10 €

Tarifs votés par le Comité Directeur du 03 juin 2025

3) Indemnités forfaitaires journalières d'arbitrage

Cette indemnité journalière forfaitaire est basée sur la réglementation de l'arbitrage aux compétitions en fonction des niveaux :

Elle est due suivant le niveau de diplôme des arbitres :

En France :

Niveau de diplôme	Indemnités journalières forfaitaires
Formation départementale	25€
Départemental	30€
Régional	45€
National	70€
International	100€/jour (A/B) Catégorie C = 80€/jour
Obligation de tenir un registre des activités pour les clubs organisateurs et les arbitres.	

L'indemnité pour les arbitres en formation régionale a été supprimée par la Fédération Française d'Escrime. L'indemnité des arbitres dépend du dernier diplôme obtenu, sauf pour les arbitres en formation régionale qui seront indemnisés comme le départemental (30 €). L'indemnité d'arbitrage est versé par le club d'appartenance de l'arbitre en formation.

4) Prise en charge de la Ligue pour les championnats de France :

- Filière « H2036 » : les engagements individuels et par équipe de la Fête des Jeunes sont pris en charge pour la finale de la Fête des Jeunes. Aucun forfait pour l'hébergement/déplacement ne sera accordé aux tireurs cette année pour des raisons financières.

5) Regroupements sportifs

Les regroupements sportifs mis en place par la Ligue sont de 8€ par personne inscrite et par session

D- FRAIS DE DÉPLACEMENTS des bénévoles et salariés mandatés par la Ligue

Toutes les demandes de remboursement doivent correspondre à un ordre de mission éditée par la ligue régionale (formation, suivi de compétitions, stages, regroupements, réunions...) et doivent être accompagnées de la fiche de remboursement de frais, ainsi que de tous les justificatifs (factures, billets de train, etc.). Seuls les justificatifs valables et originaux transmis au à la Ligue seront pris en compte.

Transport :

Voiture : 0,32 €/km.

Péage remboursé sur justificatif.

Billet de train sur justificatif.

E- TARIFS SUR LES FORMATIONS

1) Formation animateurs-éducateurs

La formation animateurs-éducateurs coûte désormais (pour les deux ans de formation, y compris les stages) :

- Escrime sportive : 450€ ;
- Escrime artistique : 250€.

2) Aide au diplôme BPJEPS et DEJEPS

Un forfait de 1 500 € est accordé aux diplômés BPJEPS et DEJEPS, à condition de la réception du diplôme et que la personne enseigne en région Centre-Val de Loire la saison suivante. Une facture devra être envoyée à la Ligue, accompagnée des justificatifs d'hébergement et/ou de déplacement.

F- Aide d'ouverture de club

Une aide de 1 500 € sera versée aux nouveaux clubs (pas les antennes), sous condition d'éligibilité : un nouveau club sur un territoire sans pratique (environ 15 km) ou bien le développement d'une nouvelle pratique sur le même territoire.

Les 1500 € seront sous la forme de bon d'achat de notre partenaire équipementier.